



bonification pour une clause de cession

Par **Buscadora**, le **08/08/2019** à **16:24**

Bonjour, journaliste, je suis inscrite à Pôle emploi et l'un de mes employeurs (j'en ai plusieurs) a vendu une partie de ses parts et donc ouvert une clause de cession. Dans le cadre de cette clause de cession, il propose une bonification.

Si je n'ai pas besoin de me réinscrire à Pôle emploi et que je prends ma clause de cession, vais-je avoir quand même un délai de carence ?

Sur quoi sera calculé le délai de carence si j'ai

- moins de 15 ans d'ancienneté
- plus de 15 ans d'ancienneté ?

Merci